

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 07-06-21 Date de révision: 02-08-24 Version: 20.4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Sel Alimentaire Raffiné Standard

N° CE: 231-598-3N° CAS: 7647-14-5Code du produit: K2605Type de produit: AlimentsFormule brute: NaClGroupe de produits: End product

Exemptions d'enregistrement REACH : Exempté d'enregistrement REACH

Annexe V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou catégorie d'utilisation : Aliments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

K+S Minerals and Agriculture GmbH Bertha-von Suttner-Str. 7 DE 34131 Kassel Deutschland T +49 561 9301- 0

info@k-plus-s.com, www.kpluss.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le ... 24h/24, 7j/7

Pour les États-Unis et le Canada : +1 800 424 - 9300

Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada: +1 703 741 - 5970

(appels en PCV acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

ne contient pas de substances PBT evou vPvB≥ 0,1 % évaluées conformement à l'annéxe Ain du réglement NEAC⊓

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII

Chlorure de sodium (7647-14-5)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Chlorure de sodium (7647-14-5)

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Chlorure de sodium (7647-14-5)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom : Sel Alimentaire Raffiné Standard

N° CAS : 7647-14-5 N° CE : 231-598-3

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de sodium	N° CAS: 7647-14-5 N° CE: 231-598-3	> 98	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas de données propres.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Pas d'effets connus. Pas d'effets observés. Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques. Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours

d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Eviter toute formation de poussière. Ce produit et son

récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat

pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Assurer une ventilation d'air

appropriée. Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8). Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans .

danger Mesures d'hygiène : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière.

: Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Conserver à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: métaux. agents d'oxydation. agents de réduction.

acides (forts). bases (fortes). peroxydes. eau/humidité.

02-08-24 (Date de révision) FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL et PNEC

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)	EL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m³	
Aiguë - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques,orale	126,65 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	5 mg/l	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	4,86 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	500 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : presque incolore à presque blanc.

Apparence : Cristaux. Masse moléculaire : 58,44 g/mol Odeur : inodore Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : 801 °C (1013 hPa) Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : 1461 °C Inflammabilité : Pas disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant. Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Sans objet Température d'auto-inflammation : Sans objet Température de décomposition : > 804 °C SADT : Sans objet : 7 – 10 рΗ

pH solution : Pas disponible
Viscosité, cinématique : Sans objet (matière solide)

Viscosité, dynamique : Sans objet (matière solide)

Eau: 35,9 g/100ml (20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible

Pression de vapeur : Sans objet (matière solide)

Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Masse volumique : 2163 kg/m³ (25 °C)

Densité relative : 2,16 (25 °C)

Densité relative de vapeur à 20°C : Sans objet (matière solide)

Taille d'une particule : 1,3 mm (D50, CIPAC MT 59.1)

9.2. Autres informations

Solubilité

Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition : Sans objet

Conductivité : Aucune donnée disponible

Teneur en COV : Non applicable aux produits non-organiques

Soluble dans l'eau.

Densité apparente : 1100 – 1300 kg/m³ Autres propriétés : Hygroscopique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalins. Acides. substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

44.4. Informations our los closes de deux	ventelles aux définies dans le viglement (CE) v° 4070/2000
	ger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë (orale)	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14	I-5)
DL50 orale rat	> 3980 mg/kg de poids corporel DL50 orale rat
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg DL50 cutanée lapin
CL50 Inhalation - Rat	> 42 mg/l air (1 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Solution aqueuse à 20%, Inhalation (aérosol))
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
DL50 orale rat	> 3980 mg/kg de poids corporel (Rat, Valeur expérimentale, Solution aqueuse à 20%, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg (Lapin, Valeur expérimentale, Dermique)
CL50 Inhalation - Rat	> 42 mg/l air CL50 Inhalation - Rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont paremplis) pH: 7 – 10
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
рН	6 – 9 (50 g/l; 20°C; DIN 38404-5)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis) pH: 7 – 10
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
рН	6 – 9 (50 g/l; 20°C; DIN 38404-5)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)
Toxicité pour la reproduction	 Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: No
(STOT) (exposition unique)	ren
Toxigitá anágifique nour cortaine organes cibles	. No

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration

- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

	Terripiis)
Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)	
Viscosité, cinématique	Sans objet (matière solide)
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Viscosité, cinématique	Non spécifiquement concerné

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Peu nocif par ingestion (DL50 orale, rat > 2000 mg/kg),Non irritant pour la peau,Non nocif par contact cutané (DL50 cutanée > 5000 mg/kg),Non irritant pour les yeux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non inclus dans la liste des substances qui peuvent contribuer à l'effet de serre (IPCC).

Ecologie - eau : Non dangereux.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

(aiguë) rem

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

remplis)

Non classá (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

(Gillottique)	rempile)
Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)	
CL50 - Poisson [1]	5840 mg/l (ASTM, 96 h, Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
Chlorure de sodium (7647-14-5)	
CL50 - Poisson [1]	5840 mg/l (ASTM, 96 h, Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée). Valeur expérimentale, Létal)

12.2. Persistance et dégradabilité

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14	Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable pour les substances inorganiques.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)	
DThO	Sans objet (inorganique)	
Chlorure de sodium (7647-14-5)		
Persistance et dégradabilité	Non applicable pour les substances inorganiques.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)	
DThO	Sans objet (inorganique)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)		
	Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Chlorure de sodium (7647-14-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)	l Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)	
Tension superficielle	73,03 mN/m (23 °C, 14.5 g/l)	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.	
Chlorure de sodium (7647-14-5)		
Tension superficielle	73,03 mN/m (23 °C, 14.5 g/l)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du	Chlorure de sodium (7647-14-5)	
règlement REACH, conformément à l'annexe XIII		
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Chlorure de sodium (7647-14-5)	

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Sel Alimentaire Raffiné Standard (7647-14-5)		
Autres informations	Aucun autre effet connu	
Chlorure de sodium (7647-14-5)		
Autres informations	Aucun autre effet connu	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires : Déchets non dangereux.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03

13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU ou n	1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
Non réglementé pour le transport						

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU						
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.4. Groupe d'emballage						
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : Non applicable aux produits non-organiques

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances) Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.